

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 70 Subvention (1.216.000 euros) et avenant n°7 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (10e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu la délibération 2016 DAE 12G du Conseil de Paris en date des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, approuvant la signature de la convention pluriannuelle 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (10e) et de l'autoriser à signer un avenant n°7 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°7 à la convention pluriannuelle 2017-2020, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC).

Article 2 : Une subvention de 1.216.000 euros est attribuée à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) domiciliée 209, rue La Fayette (10e) (SIMPA 39803 / dossier 2020_00034) au titre de l'exercice 2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de :

- 638.000 euros sur les crédits du Plan Parisien pour l'Insertion par l'Emploi (PPIE) de l'exercice 2019 sous réserve de la décision de financement.
- 578.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO